

Compte-rendu du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Service environnement et prévention des risques	Préfecture de la Loire SALLE JEAN MOULIN	04/04/2023 à 16h30
--	---	---------------------------

PARTICIPANTS :

FORMATION GÉNÉRALE

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- M. LANDRIOT Bruno, conseiller ordinal - ordre des médecins
- M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques à la direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- M. POLGE Christophe, chef de service de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- Mme DESIDERIO Corinne, inspectrice de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- M. ISKRA Sylvain, responsable environnement extérieur – délégation de la Loire de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS)
- M. GARCIA Claude, responsable du pôle TE-appui juridique et administratif– direction départementale des territoires (DDT) – Eau environnement
- Mme PIZZIMENTI Céline, représentant la CCI de Lyon Métropole St Etienne Roanne
- M. MOULLIER Lucien, représentant les associations agréées de consommateurs (CDAFAL)
- M ROESCH Frédéric, représentant les associations agréées de pêche (FLPPMA)
- M. le Commandant ROBERT Philippe - SDIS42

ONT DONNÉ MANDAT

- Mme RUBY Judicaële, sous-préfète, directrice de cabinet à M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.
- M. BAZIN Laurent, directeur départemental de la protection des populations à M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques – DDPP
- M. GRANGE Jean-Marc, maire de Savigneux à M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- Mme le Dr LEFEVRE Michèle, médecin inspecteur de santé publique à M. ISKRA Sylvain, responsable Environnement Extérieur – délégation de la Loire de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS)

SONT EXCUSÉS

- M. PARTRAT Yves, conseiller départemental
- M. FRECHET Daniel, conseiller départemental
- M. ROCHETTE Pierre-Jean, maire de Boën-sur-Lignon
- Mme RAPOSO, Sophie représentant l'ALSAPE

Le 4 avril 2023, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques s'est réuni à la préfecture de la Loire, sous la présidence de M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.

Monsieur le secrétaire général soumet à l'approbation du conseil, les compte-rendus de réunion des 6 décembre 2022 et 14 février 2023, qui sont approuvés à l'unanimité.

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques sont les suivants :

- 1 – Arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département – Note de présentation
- 2 – Dossiers SANS présentation au CODERST
- 3 – Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale – Société IPACKCHEM, sise ZA de la Croix des Sagnes - Saint-Victor-sur-Loire/Saint-Etienne
- 4 – Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale – Société ISONAT, sise ZI Bonvert – rue Barthélémy Thimonnier – 42300 MABLY
- 5 – Dossier d'enregistrement – Société FOREZ BENNES, sise 440 route de Montbrison – ZI de Tournel - 42600 CHAMPDIEU

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

1 – Arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département – Note de présentation

M. GARCIA Claude, responsable du pôle TE – appui juridique et administratif – direction départementale des territoires, présente l'arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département.

Ce dossier ne soulève aucune remarque.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Proposition d'arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département.

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 AVRIL 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

2 – Dossiers SANS présentation au CODERST

M. POLGE Christophe, chef de service de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente les dossiers SANS présentation au CODERST.

Le tableau des dossiers présentés se trouve ci-après.

9 DOSSIERS DREAL SANS PASSAGE AU CODERST

Séance du 04/04/2023

ÉTABLISSEMENTS	COMMUNES	Régime (A, D ou E)	Code AIOT	PÔLE	N° et DATE RAPPORT	OBSERVATIONS
MELI Jean SAS	St-Etienne	A	6105046	DSSP/CG	022-0410 du 29/09/22	APC portant actualisation du tableau de classement IC
APERAM	Unieux	A	6104772	DSSP/BG	022-0440 du 17/10/22	APC tiers demandeur
SUEZ RV Centre-Est (ex. Bayle)	Lorette	A	6104970	DSSP/CG	022-0508 du 30/11/22	APC modification rubriques et agrément VHU
SUEZ RV Centre-Est (ex. Loire Métaux)	Le Chambon- Feugerolles	A	6104881	DSSP/CG	022-0509 du 30/11/22	APC agrément VHU
MICHELIN	Roanne	A	6103396	EAR/SG	022-0300 du 05/12/22	APC modification conditions d'exploitation
YORUK AUTO JUNIOR	St-Etienne	A	6105011	DSSP/OG	022-0526 du 12/12/22	APC changement exploitant
TEINTURES et APPRETS du CENTRE (TAC)	Renaison	A	6103373	DSSP/OG	023-0001 du 05/01/23	APC travaux d'office par ADEME
SOUVIGNET	St Bonnet le Château	A	6103407	DSSP/OG	022-0529 du 15/12/22	APC suspension provisoire des usages de l'eau, de la nappe phréatique en aval du site
SAM OUTILLAGE	St-Etienne	A	6103450	DSSP/OG	023-0013	APC changement de régime en déclaration

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

3 – Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale – Société IPACKCHEM, sise ZA de la Croix des Sagnes – Saint-Victor-sur-Loire/Saint-Etienne

L'exploitant est introduit dans la salle ainsi que le SDIS42.

Mme DESIDERIO Corinne, inspectrice de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 7 mars 2023 relatif à la proposition d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour la Société IPACKCHEM, sise ZA de la Croix des Sagnes – Saint-Victor-sur-Loire/Saint-Etienne.

Le représentant du SDIS42 présente les recommandations relatives à la rétention des eaux d'extinction d'incendie. Ces prescriptions sont reprises à l'article 6.6.3 du projet d'arrêté préfectoral.

Le représentant de la fédération de pêche demande quels articles sont prévus dans le projet d'arrêté préfectoral pour répondre aux recommandations et réserves formulées pendant la procédure d'autorisation environnementale du projet. La DREAL indique que l'arrêté est structuré par thème (eau, air, sols, déchets, risques accidentels ...) et présente quelques exemples des prescriptions particulières proposées.

M. le secrétaire général souhaite que le maire de Saint-Genest-Lerpt soit informé de la prise en compte des observations de son conseil municipal dans l'arrêté préfectoral qui réglera le site. M. POLGE précise que ce retour n'est pas explicitement prévu par la procédure d'autorisation environnementale. L'inspection propose que les éléments de son rapport soient indiqués au maire et précise que l'article 8.3 prévoit l'envoi de l'arrêté préfectoral aux 4 communes concernées par le rayon d'affichage.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale
Société IPACKCHEM
ZA de la Croix des Sagnes - Saint-Victor-sur-Loire/Saint-Etienne

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 AVRIL 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable avec une abstention à la proposition d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour la société IPACKCHEM, sise ZA de la Croix des Sagnes – Saint-Victor-sur-Loire/Saint-Etienne.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

4 – Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale – Société ISONAT, sise ZI Bonvert – rue Barthélémy Thimonnier – 42300 MABLY

L'exploitant est introduit dans la salle.

Mme DESIDERIO Corinne, inspectrice de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 1er mars 2023 relatif à la proposition d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour la Société ISONAT, sise ZI Bonvert – rue Barthélémy Thimonnier – 42300 MABLY.

L'exploitant n'a pas de remarque particulière à formuler.

La DDPP donne lecture aux membres du courrier transmis par M. le maire de Mably. Ce dernier, bien que favorable au projet d'extension de l'entreprise ISONAT, souhaite attirer l'attention sur le fait que l'entreprise doit poursuivre ses contrôles sur la qualité des rejets et émissions, afin de veiller à ce que la problématique rencontrée le 19 mai 2022, relative aux effluves grises très odorantes apparues en sortie de l'entreprise et se rejetant dans le fleuve Loire, ne réapparaisse pas. Par ailleurs, cette augmentation d'activité amenée à générer de nouveau flux ne doit pas engendrer des nuisances sonores auprès des habitations voisines.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale
Société ISONAT

ZI Bonvert – rue Barthélémy Thimonnier
42300 MABLY

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 AVRIL 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable avec une abstention à la proposition d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour la société ISONAT, sise ZI Bonvert – rue Barthélémy Thimonnier – MABLY.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

5 – Dossier d'enregistrement – Société FOREZ BENNES, sise 440 route de Montbrison – ZI de Tournel - 42600 CHAMPDIEU

L'exploitant est introduit dans la salle.

Mme DESIDERIO Corinne, inspectrice de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 9 mars 2023 relatif à la proposition d'arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation de l'installation FOREZ BENNES, sise 440 route de Montbrison – ZI de Tournel – 42600 CHAMPDIEU.

L'exploitant demande 3 mois de délais supplémentaires pour :

- l'asservissement de l'obturation des réseaux à la détection incendie.

La DREAL indique que cet asservissement est nécessaire, car les eaux d'extinction peuvent prendre trois directions différentes sur le site qui est en forme de dôme. Aussi, le délai peut être accordé pour que cet asservissement complète le système de détection ;

- le rehaussement de la cheminée du bâtiment montage : l'exploitant précise que les prestataires consultés n'ont pas fait de proposition, la hauteur de 5 m présentant des risques pour la structure du bâtiment, notamment en cas de vent fort. L'inspection répond qu'il appartient à l'exploitant de démontrer l'impossibilité technique de respecter la prescription et de proposer une hauteur de cheminée compatible avec la résistance de la structure du bâtiment, avec étude de dispersion des polluants émis garantissant l'absence de nuisances pour l'environnement du site ;

- les travaux de reconstitution du caractère coupe-feu 2h du mur de séparation entre atelier et locaux administratifs et sociaux du bâtiment de montage : l'exploitant précise qu'il étudie notamment la faisabilité d'un escalier extérieur facilitant l'évacuation, la construction d'un nouveau mur CF2H en appui sur celui en place ; M. POLGE répond qu'il n'est pas opposé à ce délai supplémentaire à condition que l'exploitant prenne dans l'attente de la réalisation des travaux toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité de ses salariés (vestiaires et salle de formation extérieurs par exemple).

Les délais demandés sont accordés sous réserves émises, les modifications au projet d'arrêté seront proposées par l'inspection.

La représentante de la CCI de Lyon Métropole St Etienne Roanne, indique l'exploitant a déjà réalisé des investissements à hauteur de 750 k€ pour la mise en conformité de son site. Il est rappelé que le dossier enregistrement de la société FOREZ BENNES est une régularisation, les investissements auraient été moins importants s'ils avaient été anticipés.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Dossier d'enregistrement
Société FOREZ BENNES

440 route de Montbrison – ZI de Tournel
42600 CHAMPDIEU

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 AVRIL 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et sous réserve de modifications, émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation de l'installation FOREZ BENNES, sise 440 route de Montbrison – ZI de Tournel – 42600 CHAMPDIEU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Président



Dominique SCHUFFENECKER

Prochaine réunion le : mardi 2 mai 2023

